

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Salima Moyard, Diego Esteban, Sylvain Thévoz, Nicolas Clémence, Badia Luthi, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Nicole Valiquier Grecuccio, Cyril Mizrahi, Emmanuel Deonna, Léna Strasser, Amanda Gavilanes, Youniss Mussa, Caroline Marti, Christian Flury

Date de dépôt : 13 janvier 2020

Proposition de motion

Munitions dans la rade : un assainissement rapide et complet est indispensable !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la présence de 150 à 1000 tonnes de munitions immergées dans la partie genevoise du Léman ;
- le captage de 80% de l'eau potable genevoise dans cette partie du lac ;
- les réponses du Conseil d'Etat aux questions QUE 642 et 1194 indiquant que les munitions étaient enfouies sous plusieurs dizaines de centimètres de sédiments lacustres, empêchant tout risque à son sens ;
- la découverte par l'association Odysseus 3.1 de caisses de munitions éventrées, posées sur le sol du lac, nullement enfouies ;
- les recherches scientifiques récentes, notamment de l'UNIGE, sur ces questions ;
- les risques pour l'environnement, la sécurité et la santé publique causés par ces munitions en pleine corrosion qui, tôt ou tard, libéreront leur contenu, explosif ou chimique, causant par là une pollution à grande échelle ;
- l'actuelle inaction du Conseil d'Etat quant à la cartographie et l'inventaire de ces munitions ;
- le refus actuel du Conseil d'Etat d'assainir ses sites,

invite le Conseil d'Etat

- à cartographier précisément et entièrement l'ensemble des emplacements des munitions immergées ;
- à fournir un rapport détaillé au Grand Conseil contenant notamment la liste des munitions, l'analyse de leur nature exacte (types et contenu), une étude de leur dangerosité par type et les mesures de surveillance à mettre en place d'ici à l'assainissement effectif ;
- à préparer l'assainissement complet des sites.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La presse (la *Tribune de Genève* et le magazine satirique *Vigousse*, notamment) s'en était fait l'écho en 2017 : des centaines de tonnes de munitions se trouvent immergées depuis des décennies dans la partie genevoise du Léman.

Immersion de munitions : rappel historique

L'immersion dans les mers et les lacs de stocks de munitions en surplus – pratique particulièrement courante à la fin de la Seconde Guerre mondiale, y compris en Suisse – fut interdite par le canton en 1962 et en 1972 par une convention internationale.

Une entreprise privée (la firme *Hispano-Suiza* existant toujours aujourd'hui au sein du groupe équipementier aéronautique *Safran Transmission Systems*) largua avant cette date (donc en toute légalité et sans possibilité de se retourner aujourd'hui contre elle) entre 150 et 1000 tonnes (!) de matériel militaire : calibres moyens pour canons, projectiles à charge creuse (pour percer des blindages), grenades en acier, obus pour mortiers d'infanterie, têtes de missiles de défense antiaérienne, auxquels s'ajoutent encore entre 1000 et 10 000 cartouches de fusil jetées au lac (au large de Versoix) par un officier de l'armée à la fin des années 70, soit après le prononcé de l'interdiction et ce, en toute illégalité.

Ce qui était autorisé hier choque bien entendu aujourd'hui.

(In)action actuelle des autorités

Cependant, la question centrale aujourd'hui est l'(in)action du canton face à cette pollution massive en préparation, portant sur des kilomètres carrés. Le canton ne fait actuellement rien car tout est, paraît-il, sous contrôle.

Une expertise de l'Office fédéral de l'armement (Armasuisse) en 2012¹ conclut au fait qu'il n'y a pas de risque pour l'environnement ni de diffusion de polluants puisque la vase enfouit progressivement ces munitions. Il serait

¹ Communiqué de presse du DDPS suite à l'étude, elle-même visiblement non accessible (3.2.12) : <https://www.vbs.admin.ch/content/vbs-internet/fr/verschiedene-themen-des-vbs/umweltschutz/munitionsaltlasten/munitionen-in-schweizer-seen.detail.nsb.html/43324.html>

même plus dommageable et dangereux de renflouer (comme cela a été fait pour une petite partie des munitions en 1991)! On peut toutefois légitimement questionner cette prise de position: l'Office fédéral de l'armement est-il le mieux à même de déterminer le risque pour l'environnement? Son impartialité est-elle certaine? Les connaissances n'ont-elles pas évolué depuis 2012? Ces munitions corrodées ne posent-elles aucun problème en termes de santé publique puisque 80% de l'eau potable fournie par les SIG provient du lac? Enfin, si ces munitions ne présentaient vraiment aucun danger (comme le dit Armasuisse), pourquoi le canton cache-t-il leur localisation précise?

Au niveau fédéral, la problématique similaire des lacs de Thoune (contenant à lui seul 3000 tonnes de munitions) et de Brienz (contenant quant à lui 500 à 600 tonnes de matériel) a également été abordée en 2005 par la conseillère nationale bernoise Ursula Haller Vannini (PBD)². Sa motion (n° 04.3220³), acceptée à une large majorité par le Conseil national (102 contre 56)⁴ mais malheureusement refusée à une très courte majorité par la commission du Conseil des Etats (7 contre 6 et 1 abstention) et en plénière du petit Conseil, chargeait le Conseil fédéral « de repêcher et d'éliminer les munitions ou les résidus d'explosifs déposés au fond des lacs suisses (...) dans la mesure où ils représentent un danger potentiel pour les êtres humains et les animaux ». « Il est urgent d'attendre la suite des études, la surveillance est constante et ne montre aucun danger immédiat, le repêchage est long, techniquement difficile et coûteux », a répondu le Conseil fédéral⁵. Il est piquant de constater qu'une fois l'étude de 2012 du DDPS terminée, la position fédérale ne semble pas avoir changé : il est urgent de ne rien faire...

Recherches scientifiques

Alors que ces munitions sont immergées depuis des décennies, le dossier a réémergé à Genève d'une part à l'occasion des études diverses autour de la

² Article de Swissinfo (29.11.2005) : <https://www.swissinfo.ch/fre/il-faut-eliminer-les-munitions-des-lacs/4875036>

³ Texte et développement sous <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20043220>

⁴ Débats au Conseil national : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=9759>

⁵ Rapport de la commission compétente du Conseil des Etats : https://www.parlament.ch/centers/kb/Documents/2004/Rapport_de_la_commission_CPS-E_04.3220_2006-02-14.pdf. Débat au Conseil des Etats : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=10460>

traversée du lac (sous forme de pont ou de tunnel) et d'autre part suite aux recherches scientifiques récentes. On citera à cet égard d'une part la thèse de la D^{re} Elodie Charrière intitulée « Le dépôt des munitions dans les lacs suisses : de l'oubli à une gestion raisonnée », (dir. Rémy Baudoui et Emmanuel Garnier, 2019, Faculté des sciences de la société, Institut de la gouvernance de l'environnement et du développement territorial)⁶.

D'autre part, le retentissement médiatique de cette affaire a permis aux signataires d'entrer en contact avec Olivier Saint-Hilaire, doctorant en histoire à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris, sous la direction de Geneviève Massard-Guilbaud, historienne de l'environnement. Le sujet de sa thèse en cours de rédaction est la gestion des munitions non explosées de la Grande Guerre en France depuis 1914. Il a déjà publié un article⁷ sur la situation française, qui compte des centaines de sites inventoriés sous le ministère de Ségolène Royal, sites contenant obus, missiles et grenades non explosés, dans des champs, cavités naturelles, lacs, plages et autres. La situation genevoise n'a donc rien d'exceptionnel en Europe, mais l'on notera au moins qu'en France, on a déjà mené le début d'un travail d'inventaire contrairement à Genève, bien que celui-ci reste non publié visiblement pour des questions de données sensibles.

C'est également ce chercheur qui informe les signataires de l'existence de coupures de presse de 1928⁸ dans *L'Est Républicain* (28 novembre 1928), *L'Œuvre* (17 juin 1928) et le *Journal de Genève* (22-23 juin et 18 août 1928) faisant état d'immersions de munitions déjà dans l'entre-deux-guerres à

⁶ Résumé de la thèse sous <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:125020> : « Résultant de nombreux paradoxes, la Suisse – pays neutre ayant participé aux deux conflits mondiaux, sans être une puissance belligérante – a vécu un phénomène d'immersion de munitions dans ses lacs entre la fin des années 1940 et la moitié des années 1960. Alors qu'une prise de conscience nouvelle des enjeux écologiques et environnementaux se développe à partir des années 1970 au niveau fédéral et cantonal, ce n'est qu'à partir des années 1990, époque de la découverte inopinée de ces dépôts, qu'un débat s'engage sur les enjeux environnementaux des stocks de munitions dans ses lacs et donc sur le maintien ou non de ces stocks dans les lacs. L'objectif principal de cette thèse est de mettre en lumière un pan de l'histoire militaire et environnementale suisse n'ayant jamais été analysé dans sa globalité. Il s'agira donc d'obtenir une vision d'ensemble et transversale sur les événements – passés et actuels, voire futurs – entourant l'immersion de munitions dans les lacs suisses, pratique initiée à la fin des années 1910 et généralisée à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais passée sous silence jusqu'à la fin du XX^e et le début du XXI^e siècle. »

⁷ Accessible sur : <https://www.cairn.info/revue-du-crieur-2019-2-page-70.htm>

⁸ En annexe 2 de la présente motion.

l'initiative des services de l'Etat de Genève, et non seulement de manière massive après 1945. On y apprend par exemple l'immersion dans le lac à 70 mètres de profondeur de « 83 bombes au phosgène » (gaz de combat hautement toxique) suite à une saisie de l'office des faillites dans une usine de Satigny. Fait qui avait alarmé le conseiller national socialiste Bütikofer qui avait déposé une interpellation au Conseil fédéral le 20 juin 1928⁹. Ces munitions se trouvent certainement, elles aussi, encore aujourd'hui dans le lac.

Réponse lénifiante à la première question écrite urgente

Choqués de cette situation et interloqués devant l'inaction du canton, la première signataire de la présente motion a déposé une première question écrite urgente (QUE 642) le 9 mai 2017 à laquelle le Conseil d'Etat a répondu le 24 mai 2017¹⁰. Cette réponse pouvait se résumer par « circulez, il n'y a rien à voir ; tout est sous contrôle ».

A la question d'une expertise alternative à celle de l'Office fédéral de l'armement sur la dangerosité de la situation en termes de pollution pour l'environnement, il a été répondu que le Département fédéral de la défense avait étudié la problématique entre 1992 et 2012 pour conclure au fait qu'il n'y avait aucune nécessité d'assainir les sites pollués par les munitions immergées. Point.

A la question concernant les grandes incertitudes à lever sur le nombre, la dangerosité et l'emplacement exact de ces munitions, il a été répondu qu'à Genève, quelques plongées de repérage avaient eu lieu. Certains sites avaient été répertoriés, mais « il est vrai que les incertitudes demeurent sur le nombre et l'emplacement des sites » (!) (p. 4). Le Conseil d'Etat admet donc sa méconnaissance sans visiblement s'en émouvoir ou souhaiter y remédier.

A la question concernant le manque de surveillance du site (comme c'est pourtant le cas en Suisse allemande pour des sites pourtant moins à risque car plus profonds), il a été répondu que des scénarios avaient été développés sur la dangerosité des sites *versus* le coût de leur assainissement et qu'il apparaissait trop cher de cartographier l'ensemble des lieux de stockage des munitions. Il est donc trop cher de faire le premier pas (documenter scientifiquement, techniquement et précisément le dossier) en vue de l'assainissement, mais on se prévaudra ensuite du fait que l'assainissement est impossible du fait du manque de cartographie et d'inventaire...

⁹ En annexe 3 de la présente motion.

¹⁰ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00642A.pdf>

A la question de l'impact sur l'eau potable pompée à proximité de munitions en cours de corrosion et pouvant contenir du cyanure, de l'antimoine, des métaux lourds, du plomb, du phosgène ou des agents chimiques cancérigènes, il a été répondu que la seule surveillance effectuée à Genève est l'analyse mensuelle des eaux de boissons. Elle répond actuellement aux normes, donc l'affaire est classée. On cherchera en vain une vision et une stratégie à moyen terme.

A la question concernant les risques de récupération mal intentionnée de ces munitions, il a été répondu que les munitions étaient « actuellement situées à *plusieurs dizaines de centimètres au-dessous de sédiments lacustres* qui se sont déposés depuis leur abandon » et qu'il faudrait « enlever les sédiments pour atteindre les munitions », ce qui engendrerait « des risques pour l'écosystème lacustre » (p. 4 et 5). Ce point central est repris ci-dessous car il est factuellement inexact.

A la question du projet cantonal d'assainir le site, il a été répondu sans fioritures par la négative.

On en conviendra, la force de conviction de cette réponse reste modeste. Cependant, des députés de milice ne peuvent facilement trouver de preuves venant potentiellement contredire cette version lénifiante des faits.

Découvertes d'Odysseus 3.1

C'est en octobre 2019 que les signataires ont été contactés par l'association environnementale Odysseus 3.1¹¹ pour visionner un court film relatant ses plongées scientifiques¹². Ces plongeurs ont découvert quatre caisses de munitions en pleine corrosion, délicatement posées sur le fond du lac, à 50 mètres de profondeur, nullement à « plusieurs dizaines de centimètres au-dessous de sédiments lacustres », comme l'indiquait le Conseil d'Etat dans sa réponse (p. 4)¹³.

Si c'est le cas de celles découvertes par cette association, cela peut être le cas de nombreuses autres caisses de munitions, puisque le Conseil d'Etat admet lui-même avoir une vision très lacunaire des emplacements exacts desdites munitions.

¹¹ <https://odysseus31.com>

¹² Disponible sur les réseaux sociaux et sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=1lFKkgCqldI>

¹³ Quelques photos prises par Odysseus 3.1 se trouvent en annexe 1 de la présente motion.

Dès lors se repose la question de la protection de l'environnement mais surtout celle de la sécurité de la population :

- ces munitions sont accessibles sans difficulté à des plongeurs de loisirs (et non seulement des professionnels) ;
- ces munitions sont récupérables et peut-être utilisables par des esprits mal intentionnés (d'où la non-divulgaration des coordonnées GPS exactes des plongées par Odysseus 3.1 à ce stade) ;
- ces munitions sont en pleine corrosion en pleine eau et non sous des couches de sédiments comme allégué, accentuant par là même le danger pour les prises d'eau potable et les autres infrastructures (gazoducs, câbles de fibre optique) ;
- il y en a des quantités énormes (entre 150 et 1000 tonnes) dans le Petit Lac, ce qui est rend leur dangerosité encore plus importante.

Nouvelle question écrite urgente

Au vu de ces nouveaux éléments, remettant clairement en cause la version des faits telle que donnée par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la QUE 642-A, la première signataire de la présente motion a déposé une seconde question écrite urgente (QUE 1194) le 22 novembre 2019 à laquelle le Conseil d'Etat a répondu le 11 décembre 2019¹⁴. Son contenu est toujours aussi lénifiant quant au ton, mais encore plus inquiétant quant à sa non-prise en compte des nouveaux éléments amenés par les plongées d'Odysseus 3.1.

A la question de savoir si le Conseil d'Etat savait que des caisses de munitions étaient posées au fond du lac, nullement recouvertes par des sédiments (comme il le prétendait pourtant dans sa réponse à la QUE 642), il a été répondu qu'il l'ignorait, car les rapports précédents, tant de l'Etat que du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), indiquaient que la majorité des munitions était recouverte de sédiments. On est rassuré ! Il est tout de même admis que la découverte des quatre caisses directement visibles constitue un élément nouveau à prendre en compte. On attendra en vain de savoir de quelle manière, par contre.

A la mise en doute de la position du Conseil d'Etat toujours lénifiante et généralisante à l'excès sur la base d'un repérage très partiel, il a été répondu que « l'impact réel sur l'environnement et l'homme est loin d'être avéré, pour les raisons suivantes :

¹⁴ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01194A.pdf>

- aucune analyse, tant de l'eau que des sédiments autour des zones de dépôts, n'a montré d'impact, à ce jour ;
- les prises d'eau du lac pour l'alimentation en eau potable sont analysées de façon très régulière par les SIG et aucune anomalie liée à ces munitions n'a été répertoriée ;
- la corrosion des éléments constitutifs de ces matériaux est lente et la dilution dans le contexte d'un lac importante ;
- comme déjà mentionné en 2017, le repêchage entraîne un risque non négligeable pour les plongeurs devant manipuler ces éléments. »

On notera toutefois que, lorsque ces munitions sont retrouvées par hasard, elles sont effectivement repêchées par les plongeurs de la police et éliminées, comme ce fut le cas fin 2019 pour 16 grenades à main découvertes par un pêcheur dans le Rotsee (canton de Lucerne), après que 960 eurent été repêchées en 1979 et 960 autres entre 2000 et 2001¹⁵. Moralité : d'une part c'est possible et, d'autre part, quand il est contraint de le faire, l'Etat le fait.

A la question de la nature exacte de ces munitions (obus avec explosifs classiques (déjà dangereux) ou également munitions chimiques (au chlore notamment), il a été répondu que l'Etat ne dispose ni d'une liste des munitions immergées, ni ne sait quelle est la nature exacte de ces dernières. Aucun relevé n'a été effectué depuis le rapport du DDPS de 2012, et les images des quatre caisses obtenues par l'association ne permettent pas d'en tirer un diagnostic précis. Il est rappelé que la compétence opérationnelle pour la catégorie des munitions de guerre incombe à la Confédération, soit pour elle le DDPS, groupement de l'armement. Aucune liste des munitions n'existe actuellement.

A la question de savoir si le Conseil d'Etat, au vu des nouveaux éléments amenés par Odysseus 3.1, prévoit enfin de mener une cartographie précise et complète de l'ensemble des emplacements des munitions immergées, préalable incontournable à un assainissement (fût-il un peu coûteux), rendu indispensable pour des motifs de sécurité publique, il est répondu « qu'une forte probabilité d'atteinte à l'environnement et à l'homme n'existe pas, en vertu du potentiel connu de pollution, de migration, de diffusion et des recherches effectuées depuis quinze ans au niveau suisse. S'agissant des risques sécuritaires, il convient, préalablement à toute cartographie, de les évaluer avec précision en concertation avec le DDPS ». Comprenez en langage simple : non.

¹⁵ <https://www.lematin.ch/faits-divers/douzaine-grenades-main-rotsee/story/13798479>

Bien-fondé de la présente motion

Après deux questions écrites urgentes et au vu des réponses insatisfaisantes du Conseil d'Etat, les signataires estiment qu'il est aujourd'hui nécessaire de donner un signal fort au Conseil d'Etat.

En effet, personne ne nie aujourd'hui l'existence de ces munitions immergées dans le lac.

Toutefois, personne ne connaît exactement l'emplacement de l'ensemble des munitions ; l'association Odysseus 3.1 connaît toutefois celui des caisses découvertes dès sa deuxième plongée (démontrant par là même une fois de plus leur nombre important). Les autorités – cantonales et fédérales – doivent prendre leurs responsabilités, car elles sont les seules à avoir les moyens logistiques, techniques et humains de procéder à un inventaire et à une cartographie complète.

Ce n'est qu'une fois cette première étape effectuée (qui constitue l'objet de la première invite) qu'il sera possible de déterminer la dangerosité respective des différents types de munitions, forcément variable en fonction de leur type et contenu (explosif ou chimique notamment).

La découverte d'Odysseus 3.1 montre que les premiers repérages effectués par le canton et le DDPS étaient faux ou du moins fortement incomplets puisqu'ils contredisent la théorie d'un ensevelissement de toutes les munitions (telle qu'affirmée dans la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 642), qui seraient par là même à la fois protégées d'esprits malveillants et indolores pour l'environnement et la sécurité publique, protégées par les sédiments qui ralentiraient fortement la corrosion des métaux par anoxie.

Cette théorie a par ailleurs été mise à mal par la D^{re} Stéphanie Girardclos (spécialiste de la sédimentation du lac, faculté des sciences de la terre, UNIGE), lors de la conférence de presse du 22 novembre 2019 faite à l'occasion de la sortie du film d'Odysseus 3.1 et du dépôt de la QUE 1194. En effet, selon elle, la théorie de l'enfouissement des munitions sous les sédiments est très peu probable du fait que le taux de sédimentation du Petit Lac est faible (petites rivières affluentes, courants de fond liés à la bise, profondeur de 50 mètres à laquelle de l'oxygène est encore présent).

Enfin, les images d'Odysseus 3.1 montrent la présence de moules quagga sur les caisses éventrées de munitions et les munitions elles-mêmes. Il s'agit d'une espèce invasive observée à Genève dès 2015 qui vit jusqu'à 100 mètres de profondeur durant trois à cinq ans, est très résistante, s'accroche à son support avec force, fait vivre les bactéries environnantes et modifie son biotope. A n'en pas douter, ces moules accentuent la corrosion des munitions, même s'il est difficile de prévoir dans quelle mesure.

Ces éléments scientifiques montrent que la corrosion est réelle, même si relativement lente, et qu'elle est plus importante que celle des munitions immergées dans les autres lacs suisses, à des profondeurs bien plus importantes (jusqu'à 200 mètres), comme indiqué dans les rapports du DDPS. Au vu de ces éléments scientifiques, la situation est donc plus à risque à Genève que dans les autres lacs de Suisse ; il s'agit donc de prendre les mesures qui s'imposent, d'autant que la corrosion est toujours plus rapide qu'attendu du fait de la vitalité des organismes et du caractère moins résistant que prévu des emballages et contenants.

En ce sens, la Confédération, soit pour elle le DDPS, devrait être sollicitée par le canton pour son soutien logistique, technique, scientifique et financier puisque, rappelons-le, l'armée est de compétence fédérale et que des immersions ont été autorisées par les autorités cantonales et fédérales avant 1962. On ne peut donc simplement reporter les responsabilités sur les entreprises privées, par ailleurs aujourd'hui disparues, qui ont largué en toute légalité ces munitions. L'équation est plus compliquée. Des analyses juridiques devront être menées, mais il faut pour cela le début d'une prise de conscience de la situation et une claire volonté politique d'agir.

A ce titre, les réponses du Conseil d'Etat sont indignes d'une autorité puisqu'il se contente aujourd'hui de dire qu'il ne prendra aucune mesure d'assainissement car le danger n'est pas imminent pour l'environnement, la santé et la sécurité publique.

Est-ce que les munitions (à 150 mètres d'une prise d'eau potable, pour celles filmées par *Odysseus 3.1*) vont s'ouvrir demain et laissant échapper le cyanure, l'antimoine, les métaux lourds, le plomb, le phosphore ou les agents chimiques cancérigènes qu'elles contiennent probablement ? Probablement pas. Toutefois, beaucoup de facteurs restent inconnus pour déterminer si la vitesse de corrosion souvent avancée de 1 mm/an est valable dans le cas genevois : mesures en eau salée ou non, taux en sel, épaisseur de l'acier, effet d'oxydation par la lumière, etc. La vérité scientifique actuelle est que l'on ne sait pas. La question politique est de savoir quel risque on prend et quel lourd bagage on laisse aux générations futures.

Est-ce qu'elles sont en cours de corrosion et est-ce qu'elles vont tôt ou tard s'ouvrir, et cela sur une superficie de 12 km² au cœur du Petit Lac, tout proche des prises principales d'eau potable (80%) des Genevois-es ? Evidemment que oui. Cela causerait une pollution majeure et à grande échelle, à la fois pour l'environnement et la santé publique. En ce qui concerne les prises d'eau potable, il est à noter qu'en 2017, le pompage d'eau potable dans la nappe phréatique du Genevois a été stoppé en raison de taux

excessif de perchlorates (qui sont des perturbateurs endocriniens)¹⁶, provenant possiblement de l'usine de Chedde sur la commune de Passy dans la vallée de l'Arve qui a longtemps produit des explosifs perchloratés : la fameuse cheddite. Selon les recherches d'Olivier Saint-Hilaire, les archives montrent que d'importantes quantités de perchlorates d'ammonium ont été déversées directement dans l'Arve dans l'après-1918 suite à une décision des autorités françaises de l'époque, empoisonnant toute la rivière jusqu'à Genève, comme en témoigne la *Gazette de Lausanne* du 30 août 1919¹⁷. C'est donc possiblement déjà à cause de pollution due à des munitions que l'on ne boit plus l'eau de la nappe phréatique mais celle du lac, lui-même rempli de munitions. Il est donc salutaire d'éviter que la zone de pompage se retrouve également polluée, car il n'existe pas de « plan C »...

Est-ce que cela devient de plus en plus dangereux d'attendre car les contenants sont de plus en plus fragiles au fur et à mesure que les décennies passent ? Evidemment. Les dangers évoqués par le Conseil d'Etat pour les plongeurs qui devraient les remonter sont donc chaque jour plus grands. Cependant, les laisser au fond de l'eau, délicatement posées sur le sable comme l'a montré Odysseus 3.1, c'est les laisser à la merci de n'importe quel plongeur qui serait mal intentionné ou simplement curieux, et pas besoin d'être un plongeur professionnel de haute profondeur (un simple plongeur niveau 2 CMAS ou *Advanced* PADI accompagné d'un moniteur peut descendre à une telle profondeur). Vu la facilité pour Odysseus 3.1 d'en trouver, à sa deuxième plongée et avec un temps de fond de seulement dix minutes à trois plongeurs, les 150 à 1000 tonnes de munitions indiquées par les travaux de la D^{re} Elodie Charrière ne semblent nullement difficiles à trouver pour qui le souhaite vraiment.

C'est pour ces raisons que des autorités responsables, une fois en possession d'informations sur une situation à risque, ne devraient avoir d'autres préoccupations sur ce dossier que de cartographier les emplacements et de faire un inventaire précis des types de munitions et de leurs contenus, préalables indispensables à un assainissement complet du site, en ressortant de l'eau ces munitions qui n'auraient jamais dû y entrer et en les retraitant convenablement. C'est le sens des invites de la présente motion.

Enfin, la commission compétente du Grand Conseil pourra certainement, dans le cadre de ses travaux, s'entourer des nombreuses compétences

¹⁶ Article de la Tribune de Genève du 5.4.17 « La nappe du Genevois a été polluée au perchlorate », disponible sous : <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/nappe-genevois-polluee-perchlorate/story/21446801>

¹⁷ En annexe 4 de la présente motion.

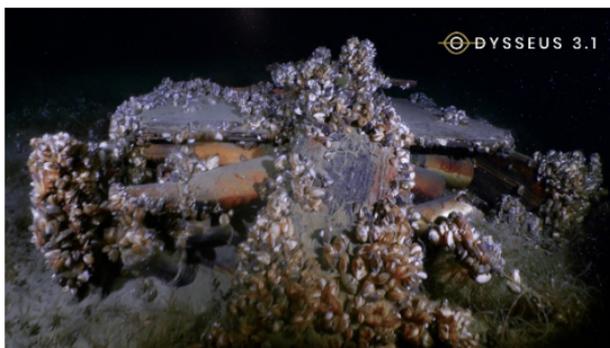
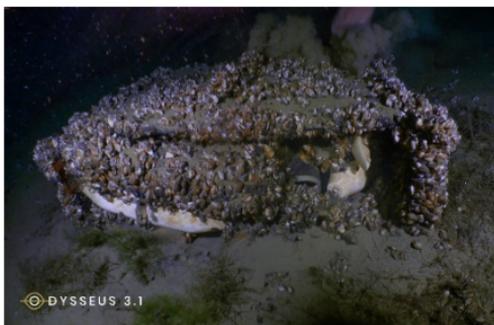
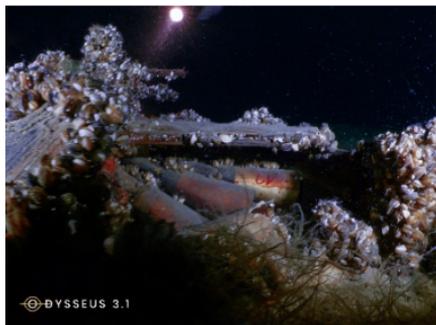
scientifiques qui existent sur la question, du côté du département du territoire, mais aussi de la police de la navigation, des D^{res} Stéphanie Girardclos et Elodie Charrière, de l'historien Olivier Saint-Hilaire, des SIG, du DDPS et bien sûr de l'association environnementale Odysseus 3.1.

En conclusion, il s'agit aujourd'hui de faire prendre ses responsabilités à l'exécutif, qui s'y est refusé jusqu'à maintenant, par un signal clair du Grand Conseil. Il est de notre devoir de prendre les mesures nécessaires et d'agir, au lieu de laisser à nos successeurs la charge de remplir la nôtre à notre place et de laisser à nos enfants le désagréable fardeau de devoir en subir les conséquences.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de réserver, Mesdames et Messieurs les député-e-s, un bon accueil à la présente motion.

ANNEXE 1

Photos prises par Odysseus 3.1 lors de ses plongées



Coupages de presse de 1928

L'Est Républicain (28 novembre 1928)

ON DÉCOUVRE PRÈS DE GENÈVE 83 BOMBES DE PHOSGÈNE

Au cours d'un inventaire fait récemment par l'Office des faillites de Genève, dans des usines à Vernier, près de Genève, on découvrit 83 bombes au phosgène, dont quelques-unes en fort mauvais état.

Le service d'hygiène, immédiatement avisé, procéda à une rapide enquête qui permit d'établir que les bombes avaient été importées en Suisse pendant la guerre.

On suppose que leur contenu devait servir à la fabrication de véronal.

En présence de deux spécialistes fédéraux, quatre hommes, munis de masques protecteurs, ont procédé à l'enlèvement des bombes qui ont été immergées sans incident, par 70 mètres de fond, dans le lac de Genève.



LA RECHERCHE DE L'ITALIA
LE COMMANDANT GUILBAUD
parti hier matin avec son hydravion de Caudebec
à ameri dans la soirée à Bergen

Il y embarquera l'explorateur Amundsen

Le commandant G. Guilbaud a pu... Le commandant Guilbaud est parti hier matin... à Bergen... Amundsen...

Les secourus de la Russie

Le commandant Guilbaud a pu... Les secourus de la Russie... Amundsen...

Le "Bagnas" a atteint le baie de Brandy

Le "Bagnas" a atteint le baie de Brandy... Le commandant Guilbaud...

Le commandant Guilbaud s'est envolé hier de Caudebec

Le commandant Guilbaud s'est envolé hier de Caudebec... Amundsen...

M. Musolini a refusé aussi des offres de collaboration de l'Allemagne

M. Musolini a refusé aussi des offres de collaboration de l'Allemagne... Amundsen...

Le gouvernement nationaliste chinois fait une déclaration aux puissances

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier

Le gouvernement nationaliste chinois... Les délégués des cinq partis...

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou... Amundsen...

M. Kellogg va envoyer une nouvelle note aux puissances

M. Kellogg va envoyer une nouvelle note aux puissances... Amundsen...

Le Japon pose ses conditions pour le règlement de l'affaire de l'Yan-Tsu

Le Japon pose ses conditions pour le règlement de l'affaire de l'Yan-Tsu... Amundsen...

A GENEVE

Un rapport sur le Togo est présenté à la Commission des mandats

Un rapport sur le Togo est présenté à la Commission des mandats... Amundsen...

Un discours de comte Bethlen

Un discours de comte Bethlen... Amundsen...

La Conférence internationale du Travail a clos sa session

La Conférence internationale du Travail a clos sa session... Amundsen...

Un nouveau record d'altitude pour hydravions

Un nouveau record d'altitude pour hydravions... Amundsen...

LA SITUATION ROUMAINE

Déclarations de M. Luau

Déclarations de M. Luau... Amundsen...

Le "Latham-47" est arrivé à Bergen

Le "Latham-47" est arrivé à Bergen... Amundsen...

Amundsen parti aujourd'hui

Amundsen parti aujourd'hui... Amundsen...

Le "Latham-47" est arrivé à Bergen

Le "Latham-47" est arrivé à Bergen... Amundsen...

Le "Latham-47" est arrivé à Bergen

Le "Latham-47" est arrivé à Bergen... Amundsen...

L'aviation italienne à 46 000 mètres

L'aviation italienne à 46 000 mètres... Amundsen...

L'hydravion suédois est arrivé à Narvik

L'hydravion suédois est arrivé à Narvik... Amundsen...

L'AQUILON DU NOUVEAU CAHNET ALLEMAND

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier... Amundsen...

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou... Amundsen...

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier... Amundsen...

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou... Amundsen...

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier... Amundsen...

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou

LES SOLATES se retirent à Pan-Ting-Fou... Amundsen...

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier

LES DÉLÉGUÉS DES CINQ PARTIS appelés à entrer dans le gouvernement de coalition se sont réunis hier... Amundsen...

Lithines de D'Gustin... prospect à bon marché... une eau de régime saine...

CONCOMTE DE MONTMAYRIE... Les mandats signés par GILBERTO...

LES MANDATS SIGNÉS PAR GILBERTO... Mandats signés par GILBERTO...

LES MANDATS SIGNÉS PAR GILBERTO... Mandats signés par GILBERTO...

M. Durlo est... un... un... un...

Journal de Genève (22-23 juin et 18 août 1928)

NOUVELLES DIVERSES

— Dans la nuit le service d'hygiène a noyé dans le lac, en présence d'inspecteurs fédéraux, 83 bombes qui avaient été trouvées dans un hangar de l'ancienne usine Delanoy, sise entre Vernier et Montfleury.

Les bombes de phosgène

M. Buttikofer (Berne) et d'autres membres du groupe socialiste ont déposé au Conseil national l'interpellation suivante au sujet des bombes de phosgène trouvées à Genève :

« Le Conseil fédéral connaissait-il l'existence de ce dépôt de bombes ? Existe-t-il d'autres réserves de gaz asphyxiants en mains privées ou aux mains de l'Etat ? Le Conseil fédéral sait-il que la catastrophe de Hambourg a terriblement effrayé et inquiété la population et est-il prêt à dire quelles mesures ont été prises et sont prévues pour protéger la population contre les gaz asphyxiants ?

« Le colonel commandant de corps Wildbolz a fait dernièrement, dans une assemblée publique, des déclarations qui ont vivement inquiété la population.

« Le Conseil fédéral est-il prêt à renseigner la population en répondant rapidement à la présente interpellation ? »

Les bombes de phosgène

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir au sujet des bombes de phosgène trouvées à Montfleury, commune de Sâtigny, dans les anciens établissements Delannoy, rien ne motive l'interpellation projetée par M. Buttikofer, socialiste, au Conseil national. Cette usine utilisait, comme beaucoup d'autres, le phosgène pour la fabrication du véronal, ce qui était connu des services de contrôle compétents. On sait que les établissements Delannoy ayant été déclarés en faillite il y a déjà plusieurs années, le Service d'hygiène a estimé que ce phosgène devait être détruit.

Extrait du Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale (session d'été 1928) – Interpellation de M. Bütikofer

18

teurs qui ont subi de graves dommages, en particulier les viticulteurs durement éprouvés?

3. Ne pense-t-il pas notamment que le souci de conserver nos vignes menacées et de prévenir un arrachement en masse des plants, ainsi que l'intérêt des populations viticoles, justifient une subvention importante?

La demande d'interpellation est appuyée par MM.:

Brügger, Dedual, Fonk, Gabathuler, Grünenfelder, Nietlisbach, Odinga, von Streng, Strouli-Horgen, Waldvogel, Walsler. (11)

1928, 28 juin. La demande d'interpellation est liquidée par les explications du représentant du Conseil fédéral (M. Scheurer).

×80. (2122) – Bürgli, du 26 juin 1926.

Le Conseil fédéral sait-il que l'exportation du bétail d'élevage se heurte toujours à de grosses difficultés et est entravée par les frais de transport excessifs?

Sait-il qu'en raison des conditions du change il n'est plus guère possible d'exporter que de jeunes bêtes et que d'après les tarifs actuels les taxes sont calculées par tête, en sorte que le transport d'un wagon de jeune bétail sur le parcours de Goudau à Chiasso par exemple coûte quatre fois plus qu'avec l'ancien système?

Est-il disposé, en vue de ranimer l'exportation de bétail d'élevage, à rétablir le système en vertu duquel les taxes ne sont plus calculées par tête pour les transports par wagons complets?

La demande d'interpellation est appuyée par MM.:

Ast, Baumann-Rüli, Baumann-Schafisheim, Baumberger, Boschung, Chamorel, de Dardel, Duft, Eggsplühler, Eigenmann, Escher, Foppa, (Freibourghaus), Fricker, Gadient, Geipke, Gnagi, Häfiker, Jeker, Joss, Keller, König, Lusser, Meili, Minger, Moser-Lucerne, Odermatt, Pfister-St-Gall, Pfister-Frauenfeld, Pitton, Siegenthaier, Stähli, Steiner-Baar, Tschumi, Waldvogel, Weber-Grasswil, von Weber, Wulliamoz, Zraggen, Zschokke. (40)

1928, 22 juin. La demande d'interpellation est liquidée par les explications du représentant du Conseil fédéral (M. Haab).

* (2334) – Bütikofer, du 20 juin 1928.

On lit dans les journaux suisses:

« Au cours d'un inventaire, l'Office des faillites de Genève a découvert il y a trois semaines dans une fabrique, près de Vernier, 83 bombes de phosgène. Ces bombes ont été immergées samedi dans le lac, par 70 mètres de fond. D'après les constatations du service de l'hygiène, elles sont d'origine française. Elles ont été introduites en Suisse pendant la guerre et devaient probablement servir à la fabrication de véronal ».

Le Conseil fédéral connaissait-il l'existence de ce dépôt de bombes?

Existe-t-il d'autres réserves de gaz asphyxiants en mains privées ou aux mains de l'État?

Le Conseil fédéral sait-il que la catastrophe de Hambourg a terriblement effrayé et inquiété la population et est-il prêt à dire quelles mesures ont été prises et sont prévues pour protéger la population contre les gaz asphyxiants?

Le colonel commandant de corps Wildholz a fait dernièrement dans une assemblée publique des déclarations qui ont vivement inquiété la population. Le Conseil fédéral est-il prêt à renseigner la population en répondant rapidement à la présente interpellation?

La demande d'interpellation est appuyée par MM.:

Bratschi, Bucher, Grimm, Hauser, Hugler, Kägi, Keel, Müri, Reinhard, Schmid-Oberenfelden, Schmid-Olten, Schneider. (12)

* (2331) – Chamorel, du 19 juin 1928.

La situation de l'agriculture devenant de plus en plus critique, le Conseil fédéral est-il disposé à consentir des prêts hypothécaires à taux réduit, destinés à venir en aide aux petits paysans, particulièrement à ceux des régions alpêtres?

La demande d'interpellation est appuyée par MM.:

Fazan, Gadient, Grobet, König, Olgiati, Perrier, Pilet, Pitteloud, Pitton, Rusca-Chiasso, Vallotton, Vonmoos, Wunderli. (13)

* (2339) – Grimm, du 27 juin 1928.

La Feuille fédérale a publié, les 7 et 14 décembre 1927, une demande d'exportation, en faveur de la S. A. «Grosskraftwerke Württemberg», de toute l'énergie qui pourra être produite dans l'usine de Klingnau, projetée sur l'Aar.

La puissance exportable, déduction faite d'une quote-part de 600 kilowatts revenant au canton d'Argovie, doit être de 35,000 kilowatts au maximum. La totalité de l'énergie exportable se monterait donc à environ 190,000,000 kilowattheures par an.

Depuis le dépôt de cette demande, on a appris que les «Rheinisch-Westfälische Elektrizitätswerke» se substituaient, comme preneurs, à la S. A. «Grosskraftwerke Württemberg» et exploiteraient en fait pendant 40 ans l'autorisation d'exportation.

Ainsi qu'il ressort du rapport déposé le 4 juin 1928 par le Conseil d'État du canton d'Argovie au Grand Conseil, la concession, dont la durée est prévue pour une période de 80 ans, prendra effet:

a) lorsque l'autorisation aura été donnée par le Grand Conseil,

b) lorsque le Conseil fédéral aura autorisé l'exportation,

c) lorsque les concessionnaires auront déclaré accepter la concession.

Le Conseil fédéral est compétent pour statuer sur la demande d'exportation. Sans vouloir porter atteinte à sa liberté d'appréciation, le soussigné prend la liberté de lui adresser les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il autorisé l'exportation demandée, soit pour la totalité, soit pour une partie dudit contingent de 34,400 kilowatts? Si c'est le cas, quelles conditions a-t-il posées et pour quels motifs a-t-il donné cette autorisation?

2. Si le Conseil fédéral n'a pas encore accordé la demande d'exportation, ne pense-t-il pas:

Coupure de presse sur la pollution de l'Arve : *Gazette de Lausanne* du 30 août 1919

L'Arve empoisonnée **par des produits chimiques**

Bonneville, 28 août.

Il existe actuellement à Chedde un stock de cinq mille tonnes de perchlorate d'ammoniaque dont on se servait pendant la guerre pour la fabrication d'explosifs. A la suite de la visite faite vendredi dernier à Chedde par M. Loucheur, il a été décidé que ce stock, d'une valeur approximative d'une vingtaine de millions, serait jeté dans l'Arve à raison de cent tonnes par jour. L'opération a commencé dès le lendemain.

Cette liquidation un peu simpliste d'un si formidable stock de guerre a comme conséquence directe l'empoisonnement irréversible de l'Arve. L'opinion publique s'est très vivement émue de ce fait à l'heure où la vie est déjà si chère et où les sociétés de pisciculture se donnent tant de mal pour réempoissonner nos rivières. Notons qu'à proximité de l'usine de Chedde se trouvent de vastes excavations où ces matières auraient pu être plus opportunément déversées.

(Petit Parisien.)